

Document présenté à la Commission des Finances Publiques

Projet de loi n° 130

Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds.

Conseil d'administration de la
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Monsieur Henri Boudreau, président

Monsieur Alain Paquet, député de Laval-des-Rapides et
président de la Commission des Finances publiques,
Mesdames et messieurs membres de la Commission,

Au nom des membres du conseil d'administration, permettez-moi de vous présenter, dans un premier temps, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Suite à mon exposé, les membres représentant le Comité des entreprises et organismes du parc vous feront part de leur opinion relativement au projet de Loi pour lequel nous sommes consultés aujourd'hui. Ensuite, nous serons disponibles si vous avez des questions.

Par cette présentation, les membres du conseil d'administration visent à faire en sorte que le Parc industriel et portuaire de Bécancour continue d'être un levier important dans le développement économique du Québec.

Au début des années 60, le gouvernement québécois songeait à implanter une grande sidérurgie au Québec et fit l'achat de 7 650 acres de terrain à Bécancour. En 1968, le Québec achète SIDBEC et le projet de sidérurgie à Bécancour est abandonné. Disposant d'une banque de terrains, le gouvernement crée la Société du parc industriel du centre du Québec et lui donne le mandat de développer un parc industriel sur le territoire de la ville de Bécancour et de le doter des infrastructures nécessaires à l'établissement et à l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

Le gouvernement du Québec a investi 130 M\$ pour supporter l'implantation du parc industriel. Ces sommes ont servi à l'achat de terrains, à l'aménagement du territoire, à la construction des installations portuaires, des réseaux routier, ferroviaire, égouts sanitaire et pluvial, eau industrielle, eau potable ainsi qu'au support de la dette. Depuis avril 1998, la Société ne reçoit plus de subvention du gouvernement du Québec. Elle génère suffisamment de revenus d'exploitation pour assumer seule ses dépenses et ses investissements.

Afin d'atteindre ses objectifs, la Société offre de nombreux services :

- Elle prévoit l'aménagement du territoire, planifie la construction, la réparation et l'entretien de ses infrastructures : installations portuaires, réseaux d'eau potable, d'eau industrielle, d'égout, ferroviaire, routier, etc. ;

- Elle agit comme acteur / facilitateur auprès des différents intervenants : les entreprises du Parc, le Gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Investissement-Québec, la Société générale de Financement, la Ville de Bécancour, le CLD de Bécancour, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc. ;
- Elle s'assure du maillage, de la synergie et de l'entente entre les entreprises existantes et les investisseurs potentiels. Elle offre également à toutes les entreprises désirant s'implanter ou effectuer des travaux d'agrandissement des services concernant les normes et règlements de construction, l'environnement, le choix du site et les données techniques.

Le port est un élément essentiel et indissociable du parc industriel de Bécancour. En effet les services portuaires rendus le sont à plus de 90 % pour l'usage exclusif des entreprises industrielles installées dans le parc. Celles-ci utilisent les services portuaires pour recevoir les intrants nécessaires à la fabrication de leurs différents produits et par la suite pour les expédier à leurs clients situés partout dans le monde. Le nombre de navires à utiliser les installations portuaires en 2010 a été de 167 et le volume de marchandise transitée a atteint 1,61 million de tonnes métriques. Le port est donc un avantage différentiel important pour ne pas dire primordial à la localisation et au maintien d'entreprises industrielles. Les revenus portuaires représentent près de 50 % des revenus totaux de la Société.

Une étude menée par l'Université du Québec à Trois-Rivières sur les retombées économiques reliées aux activités dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour a permis d'établir que les dépenses d'exploitation, d'immobilisations et celles effectuées par des visiteurs totalisent annuellement 1,025 milliard de dollars; que l'impact induit, constitué des dépenses effectuées par les familles des travailleurs totalisent 100 millions de dollars et que plus de 9 millions de dollars sont payés en taxes à la Ville de Bécancour et à la Commission scolaire La Riveraine. L'ensemble de ces dépenses induit une main-d'œuvre salariée totalisant 8 484 années-personnes.

De plus, la dite étude indique que toutes ces dépenses entraînent des revenus totaux pour le gouvernement du Québec de 61,2 millions de dollars en impôts sur les salaires et en taxes. Ces mêmes dépenses amènent également pour le gouvernement fédéral des revenus totaux de

47,5 millions de dollars. Et ce, sans compter ce qu'elles rapportent en parafiscalités québécoise et fédérale soient respectivement de 36 millions de dollars et de 19 millions de dollars.

Enfin, l'étude mentionne que les résultats obtenus permettent de définir un multiplicateur du revenu pour l'ensemble du Québec, c'est à dire: « chaque dollar investi dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour génère trois dollars de revenu au Québec », de même qu'un multiplicateur d'emplois pour la région Mauricie – Bois-Francs : « un emploi créé dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour génère trois autres emplois dans la région Mauricie – Bois-Francs ».

Plusieurs entreprises provenant de France, d'Espagne, d'Autriche, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, de Malaisie et des États-Unis ont été ou sont propriétaires d'usines dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, attirées, entre autres, par la crédibilité et la réputation de fiabilité de la Société en tant qu'organisme du gouvernement du Québec. En tout, elles ont investi plus de 3,3 milliard de dollars.

La majorité de ces entreprises existent depuis plus de vingt ans et font face aujourd'hui à des défis majeurs causés par la rapidité des changements technologiques ou de procédés, la vitesse des communications et la parité avec le dollar américain. Afin d'assurer la pérennité et la compétitivité de leur entreprise, d'augmenter la production ou encore d'en réduire les coûts, les dirigeants de ces entreprises doivent s'assurer que leurs compagnies-mères, toutes situées hors du Canada, décident de donner suite à des projets d'investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars. Lorsque vient le temps de prendre ces décisions, les entreprises du Parc industriel et portuaire de Bécancour sont en compétition avec toutes les autres unités de production de leur compagnie-mère pour qui la tentation de s'installer ailleurs dans le monde est grande, comme l'a fait la compagnie Électrolux dont le déménagement a suscité de nombreuses réactions dans les médias récemment.

Les entreprises, pour investir ou réinvestir, ont toujours besoin de la plus grande stabilité possible. Entretenir des doutes quant à l'avenir du statut de la Société à une période aussi délicate ne pourrait qu'amener un élément d'incertitude additionnel dont les entreprises n'ont absolument pas besoin.

Le Parc a été créé, avant tout, pour desservir les entreprises déjà installées sur son territoire et pour en attirer d'autres. La Société dispose aujourd'hui d'infrastructures de classe mondiale, et ce, grâce

à l'amélioration constante des services qu'elle a offert aux investisseurs pour les attirer et les conserver au Québec. Jusqu'à aujourd'hui le Parc industriel et portuaire de Bécancour a développé une réputation de fiabilité auprès de ces entreprises et ceci lui confère un atout indéniable pour en inciter d'autres à faire de même.

Nous sommes tous conscients, particulièrement les entreprises, que le Québec doit faire face à une compétition féroce non seulement nord-américaine mais mondiale et que pour augmenter notre force d'attraction, le statut actuel de société d'état confère un avantage différentiel substantiel pour attirer des investisseurs étrangers et assurer la pérennité des entreprises déjà installées. C'est pourquoi les membres du conseil d'administration considèrent que la stabilité offerte par le statut actuel de représentant officiel du gouvernement du Québec est un facteur très important pour augmenter la force d'attraction et donc d'investissement dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Enfin, les membres du conseil d'administration considèrent que cette mesure prévue dans le plan d'action gouvernemental visant la réduction et le contrôle de ses dépenses, ne s'applique pas à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour car elle est autonome financièrement depuis plus de 12 ans puisqu'elle ne reçoit plus de subvention de fonctionnement depuis le 1^{er} avril 1998.

Toute cette réflexion a amené les membres du conseil d'administration de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour à intervenir en signant unanimement, le 11 mai dernier, une résolution appuyant les entreprises dans leur demande au gouvernement du Québec de maintenir le statut actuel de la Société.

Je vous remercie de votre attention monsieur le président, mesdames et messieurs de la Commission des Finances publiques.

Je cède maintenant la parole à messieurs Yves Hamelin, président-directeur général de Arkema Canada, Pierre Ducharme, directeur régional des opérations canadiennes de Olin Canada ULC et Pierre Lahaie, directeur général de Cepsa chimie Bécancour, représentants du Comité des entreprises et organismes du Parc.